

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2016

L'an deux mille seize, le 30 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 18.05. 2016

MEMBRES PRÉSENTS : Mmes. et MM. PEDENON Serge, COLLAS Philippe, DURAND Alain, GAVA Gino, LAGRENAUDIE Clément, LAJANTHE Colette, LATOUR Aimé, MANCINI Nicole, MANIÈRE Nathalie, ROMAIN Michel, ROULAND Arlette, SPINDLER Christine et VERT Fabrice.

Absents excusés : DOMEJEAN Laurent et GIRARD Valérie (procuration à Mme MANCINI Nicole).

Secrétaire de séance : SPINDLER Christine.

Ordre du Jour :

- Remplacement de Mme Spindler en qualité d'adjointe ;
- Programmation des travaux 2016 ;
- Révision des loyers au 1er juillet ;
- Le point sur les dossiers locatifs en cours (camping, SN AJC, logements communaux) ;
- Prochain bulletin municipal ;
- financement des investissements ;
- Questions diverses.

Remplacement de Mme SPINDLER

M. le Maire rappelle au conseil municipal que Mme SPINDLER, 2ème adjointe est conduite à quitter la commune pour des raisons familiales et Monsieur le Préfet a accepté sa démission. Le maire remercie Mme Spindler pour le travail qu'elle a accompli pendant les deux dernières années en tant qu'adjointe aux affaires scolaires et périscolaires.

Pour la remplacer, il propose la candidature de Mme Arlette Rouland. Elle a déjà assuré ces fonctions lors d'un précédent mandat, elle connaît parfaitement la commune, et, étant à la retraite depuis un an, elle pourra consacrer du temps à cette fonction. Elle accepte de soumettre sa candidature aux suffrages du conseil municipal.

La proposition est mise au vote à bulletins secrets, et le résultat est le suivant : 13 voix pour, 1 abstention.

Mme Rouland est donc élue Adjointe au Maire, responsable des affaires scolaires et périscolaires.

Programme de travaux 2016 : Information du conseil

* **Voirie** : - la commission voirie doit se réunir courant juin pour recenser les routes à reprendre et fixer un ordre de priorité, sachant qu'un travail important de déblaiement et de nettoyage de talus a été effectué récemment, suite aux fortes pluies du printemps.

- un projet de création de bandes rugueuses est à l'étude, afin de contraindre les usagers à ralentir sur les axes très passants de la commune et notamment sur les routes de CHATRES et du LARDIN.

* **Dépôt d'ordures ménagères du cimetière** : le SMD3 a obtenu le marché des ordures ménagères et après une visite sur les lieux du dépôt du cimetière, il est envisagé d'enterrer les bennes. Le génie civil restant à la charge de la commune, des contacts doivent être pris avec Périgord Génie Civil pour enfouir la ligne France-Télécom qui gênerait fortement pour l'élévation des bennes à enfouir. En d'autres termes, cela conduit à différer l'aménagement du talus du cimetière tant que cette opération préalable n'a pas été réalisée.

* **Lotissement de la Chapoulie** : toutes les lignes téléphoniques ont été enterrées ce printemps.

* **Bâtiments** : divers travaux électriques ont été réalisés ou vont l'être afin d'améliorer la facture énergétique, à savoir :

- Le réseau électrique : à l'école, un compteur de plus grande capacité a été installé de façon à alimenter les marchés de producteurs sans avoir à installer et désinstaller un compteur forain.
- Utilisation de l'installation de l'église pour alimenter la place de l'église et y raccorder les manèges.
- Suppression du 2ème compteur (devenu inutile) au gymnase.
- Pose de minuteries dans la plupart des bâtiments pour remédier aux oublis (gymnase, stade, mairie etc..).
- Pose de radiateurs dits 'intelligents' à l'école, la mairie, la garderie/bibliothèque, la salle de réunions etc ...
- Remplacement progressif des ampoules par des LEDS dans tous les bâtiments.
- Demande de modification des horaires d'éclairage public au syndicat d'électrification.

Ces divers travaux et aménagements devraient se traduire par une baisse des consommations, sachant que d'autres pistes restent à explorer notamment à la salle des fêtes.

Révision des loyers

- pour le logement du 1^{er} étage de l'ancienne mairie, un nouveau bail vient d'être signé ;
- pour le logement de Mme Combelas, l'IRL (Indice de Revalorisation des Loyers) fait passer le montant du loyer de 311,01 € à 311,18 €. Vote à l'unanimité.
- pour le logement SERVETTAZ, un nouveau bail va être signé au 1^{er} juillet (le bail actuel datant des années 1980). En accord avec les occupants, M. le Maire propose de faire passer le loyer à 400 €, et cette proposition est acceptée à l'unanimité.
- Le bâtiment AJC : En accord avec les exploitants, il est envisagé de louer la partie arrière du bâtiment à titre commercial, professionnel ou de bureaux. La surface est de 40 m² avec deux pièces principales + salle d'eau + WC. Montant du loyer : 300 €.

Prochain bulletin municipal

M. le Maire indique les principales rubriques à paraître dans le bulletin de début juillet 2016, et charge Christine SPINDLER de demander aux présidents des dix associations de la commune de bien vouloir transmettre à la mairie leurs articles pour la mi-juin au plus tard.

Financement des investissements 2016 et des arriérés de versement des subventions.

M. le Maire informe le conseil que l'Agence France Locale (AFL), la banque des collectivités locales, consent des prêts au taux de 1,64 % sur 15 ans. Il serait donc opportun de solliciter l'emprunt de 120 000 € prévu au budget d'investissement, pour l'achat de l'immeuble AJC (70 000 € frais compris) d'une part, pour compenser la non-prise en compte encore de la subvention de 55 000 € due par le Conseil Départemental pour l'aménagement de la Grande Rue depuis la mi 2014 d'autre part ! et surtout pour financer les autres dépenses d'investissement de l'exercice.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Une décision modificative doit être prise pour que la caution versée par le dernier locataire de l'étage de l'ancienne mairie puisse être prise en recette d'investissement (450 €) et la même somme en dépense suite au départ des précédents occupants.

Le conseil dans son ensemble approuve la décision.

Plus personne n'ayant de questions ni d'observations, les débats sont clos, et M. Le Maire déclare la séance levée à 19h 45 minutes.

M. le Maire, Serge PEDENON

la Secrétaire, Christine SPINDLER